

DELIBERATION

| |
|--|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité syndical du 7 mars 2023 |
| Délibération n° : 2023_10 |
| Date de convocation : 28 février 2023 |

**Objet : Demande de financement régional contrat de Parc investissement
Travaux de la maison du Parc**

Par la suite d'une convocation en date du 28 février 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle polyvalente d'Eygliers, le 7 mars 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie Garcin Eyméoud

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix) **Département :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceilac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix); Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jacques ROUX (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée pouvoir à Gilbert BONNIN
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- La délibération régionale 2020-714 instituant le contrat de Parc 2021-2023 ;
- Le contrat de Parc signé par la Région SUD et les Présidents des Parcs naturels régionaux ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur.

Considérant :

- L'existence du dispositif contrat de Parc permettant de financer des actions d'investissement structurants sur les territoires de Parcs naturels régionaux, selon trois grands principes : faire de la biodiversité un atout plutôt qu'une contrainte, organiser un modèle de développement économique et social, accueillir les visiteurs dans une logique de tourisme durable ;
- La possibilité pour le Parc naturel régional du Queyras de bénéficier de façon prioritaire du dispositif contrat de Parc ;
- La décision du comité technique réuni en Bureau le 7 février 2023.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230307-2023_10-DE

| |
|---------------------------------------|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité syndical du 7 mars 2023 |
| Délibération n° : 2023_10 |
| Date de convocation : 28 février 2023 |

Objet : Demande de financement régional contrat de Parc investissement Travaux de la maison du Parc

Le Comité syndical, réuni le 7 mars 2023, après en avoir délibéré et voté par,

| | | | |
|---------------------------------|----|--|------------------|
| Nombre de membres en exercice : | 23 | Nombre de suffrages exprimés : 26 | |
| Nombre de suffrages : | 37 | Votes Contre : 00 | Pour : 26 |
| Nombre de membres présents : | 10 | | Abstentions : 00 |
| Nombre de membres représentés : | 04 | | |

décide :

- D'approuver la demande de financement d'investissement pour l'action de « travaux dans la maison du Parc » et le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | | % |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|--------------|
| Travaux de menuiserie / maçonnerie | 20 000 € | Région Provence Alpes Côte-d'Azur | 16 000 € | 80 % |
| | | Autofinancement | 4 000 € | 20 % |
| Coût total | 20 000 € | Coût total | 20 000 € | 100 % |

- De solliciter le financement régional ;
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin, cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

